

BTS METIERS DU GEOMETRE-TOPOGRAPHE ET DE LA MODELISATION NUMERIQUE

Objectifs

- Relevés de l'existant (terrains, bâtiments) en milieu urbain, péri-urbain, rural
- Création de plans numériques et des maquettes 3D (BIM) grâce au traitement informatique des données
- Etudes de projets d'aménagement de l'espace
- Exploitation de documents techniques et juridiques en particulier dans le domaine du foncier, de l'urbanisme et de l'aménagement

Terrains d'accueil

- Cabinets de géomètre-experts
- Entreprises de topographie ou bureaux d'études
- Entreprises du Bâtiment et des travaux publics (BTP)
- Services des grandes entreprises du secteur public en ingénierie de topographie et gestion patrimoniale

Prérequis

Âge : contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus - Plus de 30 ans : possibilité de contrat de professionnalisation

Niveau d'entrée : Bac général spécialités scientifiques, Bac STI2D toutes options, du Bac pro du domaine du BTP sous condition.

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Modalités d'inscription

- Inscription sur Parcoursup et/ou sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

Formation

Code diplôme
320 231 08

Code RNCP
34015

Niveau de sortie

Diplôme reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2, 120 crédits ECTS

Durée de la formation 1400 heures (sur 2 ans) Démarrage en septembre

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement*

Rythme de l'alternance

2 semaines en CFA

2 semaines en entreprise

Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité forte en entreprise.

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription

Vos contacts

Séverine Follet

Responsable formation
04.76.03.74.05
sfollet@les-charmilles.fr

Pascale SINNER

Référente Handicap
04.76.03.74.08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima GUELLA

Référente Mobilité Internationale
04.76.03.74.12
hguella@les-charmilles.fr

Contenu de formation et modalités d'évaluation :

| | MATIERES | Volume horaire | Coeff | Type | Forme |
|---------------------------|---|----------------|-------|----------|-------|
| Matières générales | Culture générale et expression | 150 | 4 | Ponctuel | Ecrit |
| | LV1 | 120 | 3 | CCF | Oral |
| | Mathématiques | 160 | 2 | CCF | Ecrit |
| | Physique - Chimie | 120 | 2 | CCF | Oral |
| | COMPETENCES | | | | |
| Matières professionnelles | Étude d'une situation professionnelle | 850 | 5 | Ponctuel | Ecrit |
| | Acquisition et traitement des données | | 5 | CCF | Oral |
| | Epreuve professionnelle de synthèse <i>Projet professionnel</i> <i>Compte rendu d'activités en milieu professionnel</i> | | 9 | Ponctuel | Oral |

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au CFA prévu par le contrat

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Références

| | 2021 | 2022 |
|--|------|------|
| Taux de réussite | | |
| • Taux de réussite global de la formation* | NC | 100% |
| • Taux de réussite des apprentis de la formation** | | 100% |
| Taux de rupture | | 5% |
| Suivi post - formation (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) | | |
| • Insertion professionnelle | NC | 46% |
| • Taux de poursuite d'étude | | 54% |
| Satisfaction globale apprenti(e) Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des alternants du CFA | | 87% |
| Satisfaction globale entreprises Enquête réalisée tous les ans auprès des tuteurs d'alternants | | 81% |

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (**tous statuts confondus**) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (**sous statut d'apprenti**) x100

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suite des parcours possibles :

- Licences Pro : aménagement du territoire et urbanisme, cartographie SIG, géo-mesure, travaux publics...
- Ecoles d'ingénieur : Ecole Supérieure des Géomètres topographes ESGT ou INSA Strasbourg.

Débouchés professionnels :

- Géomètre-topographe
- Cartographe
- Géomaticien
- Dessinateur/projeteur

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût préconisé par France Compétences hors accord de branche : 9 737 €. Pour les contrats pro : nous contacter pour un devis.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de moins de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1ère année | 27% | 43% | 53%* | 100%* |
| 2ème année | 39% | 51% | 61%* | 100%* |
| 3ème année | 55% | 67% | 78%* | 100%* |

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- ✓ Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- ✓ Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- ✓ Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Rémunération de l'alternant (contrat de professionnalisation)

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

| Ancienneté/Âge | moins de 21 ans | 21 ans et plus | 26 ans et plus |
|---|-----------------|----------------|---|
| Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général) | 55% | 70% | Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle |
| Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac techno, BTS, DUT) | 65% | 80% | Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle |

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Etudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide au transport
- ✓ Carte Nationale des Métiers (tarifs réduits)

Date de la formation

| Année de la formation | Promotion | Date de début de la formation | Date de fin de formation |
|-----------------------|-----------|-------------------------------|--------------------------|
| 1ère année | 2022-2024 | Sept 2022 | Juin 2024 |
| 2ème année | 2022-2023 | Sept 2021 | Juin 2023 |

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2023.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année. Possibilité

de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Publics accueillis

- ✓ Formation proposée sous statut d'apprentissage et de professionnalisation.
- ✓ Personne en situation de handicap : Prendre contact avec la référente Handicap pour étudier votre situation.

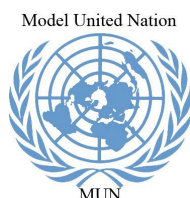
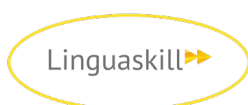
Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises.

De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

La valeur ajoutée de l'établissement



Lieu de la formation

SCIENCESTECH CHARMILLES

3 allée de Palestine

38610 Gières

04.76.03.74.00

info-cfp@les-charmilles.fr

www.cfp-charmilles.com

